

## *Explication de votes - 01.10 - 04.10*

### **Rapport Soledad Cabezón Ruiz Rapport sur l'évaluation des technologies de la santé (A8-0289/2018)**

Ce texte entend jeter les bases d'une coopération européenne permanente et viable en matière d'évaluation clinique commune des nouveaux médicaments et de certains nouveaux dispositifs médicaux. Aujourd'hui chaque État conduit ce processus individuellement. Ce rapport entend éviter les doublons dans le domaine de l'évaluation de l'innovation médicale qui amène trop souvent à des résultats différents entre les pays. Alors que les européens dépensent de plus en plus pour leur santé, il est nécessaire d'avoir un système coordonné qui leur permette d'accéder le plus rapidement possible aux nouveaux traitements. La santé est un des domaines auquel les citoyens européens attachent le plus d'importance, il est donc nécessaire que les États membres coopèrent le plus possible. J'ai donc voté en faveur de ce texte.

### **Résolution sur le Programme de l'Union européenne pour les régions rurales, montagneuses et isolées (B8-0399/2018)**

Les zones rurales, montagneuses et isolées représentent 80 % du territoire de l'Union et abritent 57 % de sa population. Pourtant, dans ces territoires de grandes importances, le PIB par habitant s'élève à 70 % de la moyenne de l'Union. Cette résolution tient à souligner l'importance de ces zones pour l'UE et rappelle qu'il doit être une de nos priorités de les développer. Étant moi-même élue d'un territoire rural, je ne peux que souscrire aux demandent de cette résolution. Ces zones sont souvent les grandes oubliées des politiques publiques, en atteste la baisse des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que de la Politique Agricole Commune dans le prochain cadre financier pluriannuel. Nous devons donc inciter la Commission à inclure, dans ses futures propositions législatives, des dispositions visant à prendre en compte les spécificités de ces zones et à leur octroyer un financement suffisant. Ce texte entend défendre nos territoires, c'est pourquoi j'ai voté en faveur.

## **Rapport Dalli sur les normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs (A8-0287/2018)**

Ce rapport fait partie du « Paquet Mobilité », il entend fixer de nouveaux objectifs pour les émissions de CO<sub>2</sub> de l'ensemble de la flotte européenne des nouvelles voitures particulières et des véhicules utilitaires légers, applicables à partir de 2025 et 2030. Afin de respecter les engagements des accords de Paris, il est nécessaire que le parc automobile européen réduise ses émissions de CO<sub>2</sub>. De plus, le secteur de l'automobile est très important en Europe, notamment en France et en Allemagne, et pourvoit de nombreux emplois. De ce fait il était nécessaire de chercher un juste équilibre entre l'ambition environnementale et l'ambition d'une Europe de l'emploi et de la croissance. C'est pourquoi j'ai jugé bon de suivre le compromis voulu par ma famille politique, à savoir une réduction de 35% des émissions d'ici 2030, ce qui nous permettait de respecter les accords de Paris. Le Parlement européen a finalement voté pour un objectif de réduction de 40% des émissions de CO<sub>2</sub>, qui sera son mandat pour les négociations en trilogue à venir. J'ai malgré tout voté en faveur de ce rapport qui constitue une avancée majeure en terme de réduction de la pollution et de lutte contre réchauffement climatique.

## **Rapport Voss sur l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) (A8-0320/2017)**

J'ai voté en faveur de l'accord trouvé entre le Parlement européen et le Conseil en juin dernier sur la réforme du modèle de gouvernance d'Eurojust, l'agence de coopération judiciaire européenne. Ce texte entend créer une base juridique moderne pour Eurojust afin d'accroître son efficacité au travers d'une nouvelle structure de gouvernance ainsi qu'une coopération étroite avec le Parquet européen nouvellement créé. Grâce à cette révision, l'application de la loi reste entre les mains des États membres et Eurojust facilitera la coopération des procureurs nationaux à la demande du niveau national. Dans une Europe qui se veut sans frontière, la coopération policière et judiciaire en matière pénale se doit d'être la plus efficace possible afin d'assurer la sécurité des citoyens au sein de leur État comme au sein de l'Union européenne entière. Ce texte constitue donc une avancée dans le bon sens.